

**DÉPARTEMENT
DU RHÔNE**

**Arrondissement
de Lyon**

**Canton de
Sainte Foy-lès-Lyon**

République Française

COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres		<i>Séance du 27 mai 2014</i>
		<i>Compte-rendu affiché le 4 juin 2014</i>
art. 16 Code Municipal :	35	<i>Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mai 2014</i>
en exercice :	35	<i>Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 35</i>
qui ont pris part à la délibération	34	<i>Président : Mme Véronique SARSELLI</i> <i>Secrétaire : M. ASTIER</i> <i>Secrétaire auxiliaire : Mme IMHOFF, Directeur Général des Services</i>

OBJET

5

**ÉCOLE MUNICIPALE
DES SPORTS –
MODIFICATION
ORGANISATION - TARIFS**

Membres présents : MM. SARSELLI, BAZAILLE, GILLET, GIORDANO, AKNIN (à compter du rapport n° 4), MOUSSA, BOIRON, BAVOZET, GOUBET, VINCENS-BOUGUEREAU, LOCTIN, NOUHËN, MOMIN, CAUCHE, DUMOND, PATTEIN (pouvoir à M. RODRIGUEZ jusqu'au rapport n° 11), FUSARI, NEGRO, ASTRE, RODRIGUEZ, VILLARET, GRÉLARD, ASTIER, ELEFATHERATOS, ISAAC-SIBILLE (à compter du rapport n° 10), CRUZ, GUERRY, CAMINALE (pouvoir à M. GUERRY jusqu'au rapport n°6), VALENTINO, COSSON, PIOT, COATIVY, TULOUP

Membres excusés : MM. BARRELLON (pouvoir à M. GILLET), ALLÈS (pouvoir à M. ASTIER)

M. VINCENS-BOUGUEREAU, Adjoint au Maire, explique que l'Ecole Municipale des Sports (EMS) existe au sein du service Sports et Jeunesse depuis 1996. Elle a pour finalité l'initiation et la découverte sportive sans but de compétition. Elle propose tous les mercredis hors vacances scolaires des activités adaptées à l'âge des enfants de 4 à 11 ans :

- Baby gym / baby sport (4/5 ans)
- Eveil sportif (6/7 ans)
- Découverte sportive (8/11 ans)

NOUVELLE ORGANISATION :

En raison de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires et notamment l'école le mercredi matin, il convient de revoir l'organisation de l'Ecole Municipale des Sports.

Les objectifs assignés à l'EMS sont inchangés. En revanche, les heures de fonctionnement doivent être revues. Les activités seront regroupées sur l'après-midi.

BABYGYM / BABY SPORT (4-5 ans) :

Objectifs : développement de la motricité et de la coordination par des parcours gymniques et divers jeux.

	Fonctionnement actuel 2013-2014	Proposition 2014-2015
HORAIRES	2 créneaux différenciés par âges : -9h45 à 10h45 pour les 4 ans -10h45 à 12h pour les 5 ans	2 créneaux : -16h00 à 17h00 -17h00 à 18h00
LIEUX	3 lieux différents (gymnase Barlet / école Gravière / école Grange Bruyère)	4 lieux : 4 écoles maternelles = Gravière / Grange Bruyère / Centre / la Plaine
ENCADREMENT	4 éducateurs sportifs (dont 3 vacataires)	4 éducateurs sportifs (dont 3 vacataires)
NOMBRE DE PLACES	80	80
NOMBRE D'INSCRITS	66	
TARIF (pour l'année scolaire)	56 €	56 €

EVEIL SPORTIF (6-7 ans) :

Objectifs : L'enfant continue l'apprentissage sportif avec des activités diversifiées et ciblées qui lui permettront d'augmenter et d'affiner son répertoire moteur. Il apprendra à respecter les règles de jeux et s'initiera aux actions collectives.

	Fonctionnement actuel 2013-2014	Proposition 2014-2015
HORAIRES	1 créneau de 2h de 10h à 12h	1 créneau de 1h30 de 16h00 à 17h30
LIEUX	2 lieux différents (gymnase Barlet / gymnase Ste Barbe)	3 lieux différents (gymnase Barlet / école la Gravière / gymnase Plan du Loup)
ENCADREMENT	6 éducateurs sportifs (dont 5 vacataires)	6 éducateurs sportifs (dont 4 vacataires)
ACTIVITES	6	6
NOMBRE DE PLACES	72	72
NOMBRE D'INSCRITS	72	
TARIF (pour l'année scolaire)	92 €	85 €

DECOUVERTE SPORTIVE (8 à 11 ans) :

Objectifs : découvrir et s'orienter vers une activité sportive :

- développer les apprentissages moteurs
- perfectionner les acquis
- développer les notions de partenaires / adversaires, d'attaque / défense
- initier l'enfant à une pratique sportive plus spécifique

	Fonctionnement actuel 2013-2014	Proposition 2014-2015
HORAIRES	1 créneau de 2h de 14h à 16h	1 créneau de 1h45 de 13h45 à 15h30
LIEUX	7 lieux différents (gymnase Barlet / piscine / écoles / parcs)	7 lieux différents (gymnase Barlet / piscine / écoles / parcs)
ENCADREMENT	11 éducateurs sportifs (dont 7 vacataires)	9 éducateurs sportifs (dont 5 vacataires)
ACTIVITES	8 activités différentes / trimestre	8 activités différentes / trimestre
NOMBRE DE PLACES	132	124
NOMBRE D'INSCRITS	132	
TARIF (pour l'année scolaire)	92 €	92 €

TARIFICATION :

- Babygym/sport : pas de changement =56 €
- Eveil : passage de 92 € à 85 €, en raison de la diminution de 30 minutes du temps d'activité.
- Découverte : pas de changement =92 €

Il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver la modification de l'organisation de l'Ecole Municipale des Sports,
- d'approuver la tarification liée à ce service,
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué aux sports à signer tout document afférent à la mise en place de ce projet.

Appelé à se prononcer,
le conseil municipal, à la majorité (1 voix contre),

- APPROUVE la modification de l'organisation de l'Ecole Municipale des Sports,
- APPROUVE la tarification liée à ce service,
- AUTORISE Madame le Maire ou l'adjoint délégué aux sports à signer tout document afférent à la mise en place de ce projet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,
Le Maire,

Véronique SARSELLI